

Décision

Générale

colonial

Décision n° 540 accordant une permission à mohamoud Houssein

n° 540

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 mai 1949

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1949

Date du numéro

31 mai 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendunées, chevalier de la Légion d'honneur, Vu L'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 117 en date du 8 février 1947 relatif l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis

Vu la demande de permission en date du 10 mai 1949 formulée par Mahmoud Houssein ouvrir 13e échelon, en service au Centre du réseau général radio-électrique

Vu l'avis favorable du chef du service de la Station intercoloniale,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Une permission d'absence de trois semaines, à solde entière, pour en jouir à Arglieissa (Somaliland), est accordée à Mahmoud Houssein, ouvrier 13e échelon, en service à la Station intercoloniale. Art. 2.— La présente décision, qui aura effet pour compter du 29 mai 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation : Le Secrétaire général
R.

CHAMBOREDON